

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Jeudi 11 mai 2017

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni le jeudi 11 mai 2017 à 18h, en séance publique à la Salle Polyvalente de Montaille, sous la présidence de Philippe VALLET, Président.

Délégués titulaires présents :

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Christiane	BRUNET	Département	3 voix
Auguste	PICOLLET	Département	3 voix
Jacqueline	TALLIN	Département	3 voix
Olivier	THEVENET	Département	3 voix
André	VAIRETTO	Département	3 voix
Jean-Claude	BERGER	Arlysère	1 voix
Vincent	BRUET-HOTTELAZ	Arlysère	1 voix
François	CANTAMESSA	Arlysère	1 voix
Philippe	GARZON jusqu'à 19h15	Arlysère	1 voix
Christophe	METGE	Arlysère	1 voix
Raymond	MULLER	Arlysère	1 voix
Xavier	TORNIER	Arlysère	1 voix
Carlo	APPRATTI	Arbin	1 voix
Aimé	HENRIQUET	Bourgneuf	1 voix
Gilles	MAUGIE	Châteauneuf	1 voix
Bernard	FRISON	Coise-Saint Jean Pied Gauthier	1 voix
Jean-Michel	BLONDET	Cruet	1 voix
Jean-Paul	VADEL	Francin	1 voix
Philippe	VALLET	La Chavanne	1 voix
Bernard	CHASSANDE-BARRIOZ	Laissaud	1 voix
Jean-François	MOLLARD	Les Marches	1 voix
Jean-Claude	NICOLLE	Les Mollettes	1 voix
Pierre	GLARMET	Planaise	1 voix
Patrick	BATTARD	Sainte Hélène du Lac	1 voix
Stéphanie	GARDET-CHIMOT	Saint Pierre d'Albigny	1 voix

Déléguée représentée :

Prénoms et NOMS	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Dominique RUAZ	Département	André VAIRETTO	3 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	25 titulaires jusqu'à 19h15	Nombre de voix	35 voix jusqu'à 19h15
	24 titulaires à partir de 19h15		34 voix à partir de 19h15
Nombre de membres représentés	1 délégué	Nombre de voix	3 voix
TOTAL des voix	38 voix jusqu'à 19h15 37 voix à partir de 19h15		

Assistaient en outre à la séance : Christelle HUGONOT, Bertrand DELACHENAL

Etaient excusés : Yannick LOGEROT, Claude ROYET

Stéphanie GARDET-CHIMOT a été désignée Secrétaire de séance.

Un élu de Montailleure rejoint ensuite par Jean-Claude Lavoine, Maire de Montailleure souhaite la bienvenue au Conseil Syndical.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 8 février 2017
--

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Examen de l'ordre du jour

1. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Aimé Henriquet

Le Compte administratif 2016 du SISARC se résume ainsi :

Section de fonctionnement

Libellé	BP 2016	DM	Crédits 2016	CA 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 095 825,00	269 203,00	1 365 028,00	120 528,61
Charges à caractère général	899 490,00	0,00	899 490,00	89 537,51
Charges de personnel	32 000,00	0,00	32 000,00	12 000,00
Autres charges de gestion courante	17 500,00	0,00	17 500,00	17 101,71
Charges financières	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
Charges exceptionnelles	139 860,00	269 203,00	409 063,00	0,00
Total Dépenses réelles	1 093 850,00	269 203,00	1 363 053,00	118 639,22
Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 975,00	0,00	1 975,00	1 889,39
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
Total Dépenses d'ordre	1 975,00	0,00	1 975,00	1 889,39
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 095 825,00	269 203,00	1 365 028,00	324 984,00

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Produits des services	7 000,00	0,00	7 000,00	630,00
Dotations et participations	1 088 825,00	0,00	1 088 825,00	324 354,00
Total Recettes réelles	1 095 825,00	0,00	1 095 825,00	324 984,00
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	269 203,00	269 203,00	
ECART	0,00	0,00	0,00	204 455,39

Résultat de l'exercice 2016 : 204 455,39
Résultat antérieur : 269 203,00
Résultat de clôture : 473 658,39

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2016, un excédent de 204 455.39 €.

Section d'investissement

Libellé	BP 2016	DM	Crédits 2016	CA 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	946 239,00	2 049 222,73	2 995 461,73	1 325 626,94
Emprunts et Dettes assimilées	195 175,00	300,00	195 475,00	195 475,00
Immobilisations incorporelles	84 000,00	73 580,16	157 580,16	47 376,00
Immobilisations corporelles	53 000,00	-300,00	52 700,00	0,00
Immobilisations en cours	614 064,00	1 846 652,99	2 460 716,99	953 786,36
Total Dépenses réelles	946 239,00	1 920 233,15	2 866 472,15	1 196 637,36
Opérations patrimoniales	0,00	128 989,58	128 989,58	128 989,58
Total Dépenses d'ordre	0,00	128 989,58	128 989,58	128 989,58
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	946 239,00	2 049 222,73	2 995 461,73	1 114 049,23
FCTVA	440 064,00	0,00	440 064,00	440 063,94
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissements	504 200,00	1 537 000,00	2 041 200,00	543 106,32
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes réelles	944 264,00	1 537 000,00	2 481 264,00	983 170,26
Opérations patrimoniales (recettes)	0,00	128 989,58	128 989,58	128 989,58
Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 975,00	0,00	1 975,00	1 889,39
Virement de la section de fonctionnement	0,00	383 233,15	383 233,15	0,00
Total Recettes d'ordre	1 975,00	512 222,73	514 197,73	130 878,97
				-211 577,71

Résultat de l'exercice 2016 : -211 577,71
Résultat antérieur : 383 233,15
Résultat de clôture : 171 655,44

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2016, un déficit de 211 577.71 €.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Globalement, la balance du Compte Administratif s'équilibre comme suit :

BUDGET SISARC ANNEE 2016					
Libellés	Fonctionnement	Investissement			Total
	réalisé 2016	réalisé 2016	RAR 2016	Total	2016
Recettes	324 984,00	1 114 049,23	490 000,00	1 604 049,23	1 929 033,23
Dépenses	120 528,61	1 325 626,94	280 288,00	1 605 914,94	1 726 443,55
Résultat de l'exercice 2016	204 455,39	-211 577,71	209 712,00	-1 865,71	202 589,68
Résultat antérieur reporté	269 203,00	383 233,15			652 436,15
Résultat de clôture	473 658,39	171 655,44	209 712,00	381 367,44	855 025,83

M. le Président a quitté la séance.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve le Compte Administratif 2016 du Budget Principal du SISARC ;*
- *reconnait la sincérité des restes à réaliser ;*
- *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

M. le Président a rejoint la séance.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 mai 2017

2. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité de la délibération précédente, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture du Compte Administratif du Budget du SISARC soit 473 658.39 € comme suit :

- 473 658.39 € en section de fonctionnement

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la répartition des résultats comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 mai 2017

3. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Rapporteur : M. le Président

La décision modificative de crédits n°1 au budget du SISARC a pour objet l'affectation du résultat, elle s'équilibre comme suit :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2017	DM 2017 ET REPORT	Total Crédits 2017 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2017 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	3 720 020,00		3 720 020,00		3 720 020,00
12	Charges de personnel	32 000,00		32 000,00		32 000,00
65	Autres charges de gestion courante	17 500,00		17 500,00		17 500,00
66	Charges financières	5 000,00		5 000,00		5 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00	3 658,39	3 658,39
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 890,00		1 890,00		1 890,00
023	Virement à la section d'investissement	541 311,00		541 311,00		541 311,00
	Total dépenses de fonctionnement	4 317 721,00	0,00	4 317 721,00	3 658,39	4 321 379,39
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	9 800,00		9 800,00		9 800,00
74	Dotations et Participations	3 837 921,00		3 837 921,00		3 837 921,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	470 000,00		470 000,00	3 658,39	473 658,39
	Total recettes de fonctionnement	4 317 721,00	0,00	4 317 721,00	3 658,39	4 321 379,39
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	195 475,00		195 475,00		195 475,00
20	Immobilisations incorporelles	48 000,00	86 204,02	134 204,02		134 204,02
21	Immobilisation corporelles	1 500,00		1 500,00	9 471,44	10 971,44
23	Immobilisations en cours	3 998 000,00	194 083,98	4 192 083,98	50 000,00	4 242 083,98
041	opérations patrimoniales	79 970,00		79 970,00		79 970,00
	Total dépenses d'investissement	4 322 945,00	280 288,00	4 603 233,00	59 471,44	4 662 704,44
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves	173 878,00		173 878,00		173 878,00
13	Subventions d'investissement	3 204 000,00	490 000,00	3 694 000,00		3 694 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 890,00		1 890,00		1 890,00
021	Virement de la section de fonctionnement	541 311,00		541 311,00		541 311,00
041	opérations patrimoniales	79 970,00		79 970,00		79 970,00
001	Excédent de fonctionnement reporté	112 184,00		112 184,00	59 471,44	171 655,44
	Total recettes d'investissement	4 113 233,00	490 000,00	4 603 233,00	59 471,44	4 662 704,44

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision modificative de crédits n°1.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 mai 2017

4. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes de M. le Payeur Départemental de la Savoie pour l'année 2016.

Le Compte de Gestion 2016 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Payeur Départemental de la Savoie est concordant avec le Compte Administratif 2016 retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget du SISARC.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion du Budget Principal 2016 établi par M. le Payeur Départemental de la Savoie et consultable au siège.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 mai 2017

5. FINANCES – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – MODIFICATION DU MONTANT – DELEGATION A M. LE PRESIDENT

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 21 mai 2014, le Conseil Syndical donnait délégation au Président, ou son représentant pour souscrire ou renouveler l'ouverture de lignes de trésorerie et passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 500 000 €.

Dans la suite de la décision du 21 juin 2016, une ligne de trésorerie a été souscrite auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes :

Montant : 500 000 € (cinq cent mille euros)

Durée : 12 mois (à compter de la signature du contrat)

Taux d'intérêt : EONIA + Marge de 1,12 % (seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro)

(Base de calcul : exact/360)

Commission d'engagement : 0,30% (soit 1 500 €)

Compte tenu des délais de versement des subventions et afin de permettre le paiement des prestataires dans de meilleurs délais, il convient de porter la délégation à souscrire ou renouveler la ligne de trésorerie dans la limite de 1 000 000€

Il est précisé que les frais de trésorerie sont pris en charge par les financeurs dans le cadre du PAPI.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour souscrire ou renouveler l'ouverture de lignes de trésorerie et passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 1 000 000 €.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 mai 2017

6. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – PRISE EN COMPTE DE L'INCIDENCE DE L'EVOLUTION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 23 septembre 2014, le Conseil Syndical, conformément à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuvait les modalités d'indemnisation des élus afin de couvrir les frais liés à l'exercice du mandat.

Le montant de ces indemnités maximales est déterminé en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui d'une enveloppe globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale du Président - 25,59 % de l'indice brut 1015 – 972,80 €/mois - et les indemnités maximales des Vice-Présidents - 10,24 % de l'indice brut 1015 – 389,27 €/mois - multiplié par le nombre de Vice-Présidents (dans la limite de 20 % du nombre de siège ou sur la base du nombre de Vice-Présidence effectivement exercée si celui-ci est inférieur).

Ainsi, le Conseil Syndical avait acté d'une répartition des indemnités comme suit :

Noms et Prénoms	Fonction	Montant de l'indemnité mensuelle (valeur au 24/09/2014)
Philippe VALLET	Président	561,48
Auguste PICOLLET	Vice-Président	224,67
Aimé HENRIQUET	Vice-Président	224,67
Xavier TORNIER	Vice-Président	224,67
Total		1 235,49

Par décret du 26 janvier 2017 (applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2017), l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique a été porté à 1022 au lieu de l'indice brut 1015 précédemment. Une nouvelle évolution de cet indice brut terminal est d'ores et déjà prévue au 1^{er} janvier 2018.

De ce fait, l'enveloppe indemnitaire globale et les montants d'indemnité autorisés ont évolué comme suit au 1^{er} janvier 2017 :

population totale	Président		Vice-Président	
	taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle (en €)	taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle (en €)
> 200 000	37,41	1 439,37 €	18,70	719,49 €
Enveloppe globale maximale mensuelle	3 597,86 €			

De plus, suite à l'évolution de la valeur du point au 1^{er} février 2017, l'enveloppe indemnitaire globale et les montants d'indemnité autorisés ont évolué comme suit :

population totale	Président		Vice-Président	
	taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle (en €)	taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle (en €)
> 200 000	37,41	1 448,01 €	18,70	723,81 €
Enveloppe globale maximale mensuelle	3 619,45 €			

Ainsi, les indemnités peuvent être réparties comme suit au 1^{er} janvier 2017 :

		montant au 1er janvier 2017	enveloppe maximale possible
Président - Philippe VALLET	14,77% de l'IB terminal	568,29 €	1 439,37 €
Vice-Président - Auguste PICOLLET	5,91% de l'IB terminal	227,39 €	719,49 €
Vice-Président - Aimé HENRIQUET	5,91% de l'IB terminal	227,39 €	719,49 €

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Vice-Président - Xavier TORNIER	5,91%	de l'IB terminal	227,39 €	719,49 €
TOTAL			1 250,46 €	3 597,86 €

Et ainsi, à compter du 1^{er} février 2017 :

			montant au 1er février 2017	enveloppe maximale possible
Président - Philippe VALLET	14,77%	de l'IB terminal	571,70 €	1 448,01 €
Vice-Président - Auguste PICOLLET	5,91%	de l'IB terminal	228,76 €	723,81 €
Vice-Président - Aimé HENRIQUET	5,91%	de l'IB terminal	228,76 €	723,81 €
Vice-Président - Xavier TORNIER	5,91%	de l'IB terminal	228,76 €	723,81 €
TOTAL			1 257,96 €	3 619,45 €

Ces indemnités seront revalorisées suivant les augmentations de la valeur du point.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif. La dépense est inscrite à l'article 6531 - indemnités de fonction.

Philippe VALLET, Auguste PICOLLET, Aimé HENRIQUET et Xavier TORNIER ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, par 34 voix pour :

- *dit que les indemnités des élus sont déterminés en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;*
- *approuve l'attribution des indemnités de fonction aux élus selon les modalités définies ci-dessus.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 mai 2017

7. AXE 7 DU PAPI 2 – ACQUISITION DE DONNEES GEOTECHNIQUES ET GEOPHYSIQUES

Rapporteur : M. le Président

Afin d'acquérir les données nécessaires à la réalisation d'opérations inscrites dans le PAPI, il est nécessaire de retenir un prestataire à même de procéder à la réalisation de campagnes de reconnaissances géotechniques et géophysiques.

Les prestations à réaliser permettront de fournir les données géotechniques et géophysiques nécessaires à la réalisation de diverses opérations inscrites dans le PAPI 2 de la Combe de Savoie, telles que :

- les diagnostics et travaux de confortement et réparation des digues de l'Isère et de l'Arc
- les diagnostics et travaux de confortement et réparation de digues de cours d'eau affluents
- les opérations d'aménagement et de restauration de cours d'eau
- les travaux de protection des berges.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour le marché 2017-SISARC-010 « Acquisition de données géotechniques et géophysiques » a été envoyé pour publication au JOUE, au BOAMP, sur le site internet coral.fr et sur le portail mutualisé Marches-publics.info le 24 mars 2017 pour une remise des offres le 27 avril 2017.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 mai à 17h00.

M. le Président rend compte du rapport d'analyse des offres expliquant les critères d'attribution : 50 % valeur technique, 50 % prix. Il précise que s'agissant d'un marché à bons de commande, le prix a été comparé à partir d'une commande fictive.

Au vu du rapport de cette commission, il est proposé de confier ce marché – accord cadre établi pour une année reconductible 3 fois au prestataire le mieux disant : HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST domicilié à SAINTE HELENE DU LAC (73800)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché d'accord cadre « Acquisition de données géotechniques et géophysiques » avec le prestataire Hydrogéotechnique Sud Est ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 mai 2017

8. OPERATIONS COMBINEES DE RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE ET DECONSTRUCTION DU PONT VICTOR EMMANUEL – PORTAGE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE PAR LE SISARC

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de l'axe 8 du PAPI2, le SISARC a programmé des travaux d'arasement de l'atterrissement (référéncé AV15) situé au droit du pont Victor Emmanuel sur la Commune de Cruet.

Le Département de la Savoie est le propriétaire du Pont Victor Emmanuel dit également « pont des Anglais ». Cet ouvrage construit en 1855 est aujourd'hui dans un état de vétusté avancé et menace de s'effondrer.

Compte tenu des conséquences dommageables qui en résulteraient du point de vue des risques des inondations, le Département souhaite engager au plus vite la déconstruction de cet ouvrage.

L'analyse réalisée par les deux parties met en évidence d'importantes interférences techniques et des liens fonctionnels entre les deux opérations, ainsi que la possibilité de faire jouer des synergies financières positives.

De ce fait, il est proposé d'acter par convention, avec le Département des conditions dans lesquelles le SISARC et le Département vont conjuguer leur action pour mener à bien les opérations susvisées concomitamment, de manière intégrées et combinées.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Les deux chantiers de restauration du lit (atterrissement Av15) d'une part et déconstruction du pont Victor Emmanuel d'autre part, seront réalisés conjointement sous maîtrise d'ouvrage du SISARC dans le cadre d'une opération unique
- Pour ce faire, le Département délègue au SISARC la maîtrise d'ouvrage de l'opération de déconstruction du pont Victor Emmanuel
- Les objectifs initiaux de l'opération restauration du lit de l'Isère au droit de l'atterrissement de AV15 sont inchangés par rapport au cadre contractualisé dans le PAPI de la Combe de Savoie
- Le Département met à disposition du SISARC ses services pour assumer la maîtrise d'œuvre de conception et réalisation de l'ensemble de l'opération combinée et ceci jusqu'aux opérations de réception et ce sans contrepartie financière de la part du SISARC
- Le SISARC détermine les modalités de dévolution des marchés de travaux, il est maître d'ouvrage du marché requis au titre de la coordination du SISARC; c'est la CAO du SISARC qui est compétente le cas échéant pour analyser les offres et attribuer les marchés afférents.

Modalités financières :

- Le Département prend en charge financièrement l'intégralité des dépenses directes et indirectes liées à la déconstruction du pont Victor Emmanuel, y compris l'évacuation des matériaux de déconstruction, ainsi que l'ensemble des terrassements dans le lit spécifiquement requis à cette fin.
- Le SISARC prend à sa charge les travaux d'arasement de l'atterrissement Av 15
- Le Département verse sa participation financière comme suit : 30 % dès la signature des marchés de travaux ; le reste sous forme de participations mensuelles en fonction de l'avancement effectif des travaux.

Bernard FRISON, Maire de Coise, demande si ces études font suite à la réunion tenue en Mairie de Cruet.

Auguste Picollet revient sur l'historique du projet de déconstruction du pont Victor Emmanuel par le Département : ce projet avait déjà été envisagé une première fois dans les années 90 au moment de la construction du pont de Coise. A une période, il avait été souhaité de réhabiliter ce pont pour le transformer en passerelle pour cyclistes ou piétons, mais même cette transformation n'est pas envisageable, les sorties sur la voirie départementale s'avèrent trop dangereuses et la création de voirie d'accès trop coûteuses.

En 2001, l'ouvrage a été fermé à la circulation des cycles et des piétons en raison de l'état de la dalle béton et des gardes corps. En 2013, face au constat de la poursuite de la dégradation de l'ouvrage (rupture de certaines pièces métalliques maîtresses), le Département a fait réaliser une étude diagnostic par un cabinet spécialisé qui a conclu à la dangerosité de l'ouvrage. Or l'effondrement de l'ouvrage pourrait avoir des conséquences très graves pour les biens et les personnes s'il intervient lors d'une crue de l'Isère, et la déconstruction de l'ouvrage a, de ce fait une nouvelle fois été évoquée. Comme ce projet soulevait de vives inquiétudes et de fortes réticences d'associations et de la Commune de Cruet notamment, il avait été ajourné et une étude complémentaire de contre-expertise a été commanditée par le Département auprès d'un bureau d'étude choisi par les associations. Ces conclusions rendues en 2016 confirment le diagnostic de 2013. Le coût de la rénovation de l'ouvrage serait de l'ordre d'4 à 5M€, et celui de la démolition de 500 000 €.

Si le pont venait à basculer du fait d'une crue par exemple, ce qui aujourd'hui est plausible, les conséquences seraient dramatiques pour les Communes environnantes.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Dans ces conditions, la commission des routes et la commission culturelle ont été consultées et toutes deux se sont montrées favorables à la déconstruction de l'ouvrage.

Jean-Michel Blondet, fait état du désarroi du Maire de Cruet, auquel vient d'être transmis le dossier de demande d'autorisation de démolir.

Christiane Brunet comprend bien le désarroi de la Commune de Cruet. Néanmoins, il y a nécessité de prendre en compte un « principe de réalité » : nos collectivités doivent assumer leurs responsabilités ; nous sommes désormais au bout de tout ce qui peut être fait, les études conduites par les associations conduisent aux mêmes conclusions et l'ouvrage est dangereux. Il convient de procéder au plus vite à sa démolition et nous n'avons pas les moyens de prendre une autre option.

Gilles Maugie demande si les armoiries de Victor Emmanuel situées sur les culées peuvent être préservées.

Il lui est répondu qu'effectivement seul le tablier et les piles vont être supprimés.

Jean-Michel Blondet demande si les atterrissements situés en amont vont être traités. Il est répondu qu'en plus de l'arasement de l'atterrissement situé sous le pont des Anglais, il est donc prévu de traiter en même temps que la déconstruction du pont, la seconde phase de chantier qui doit démarrer en août 2017 portera sur l'atterrissement situé en aval et les atterrissements situés en amont de part et d'autre du pont de Coise.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 2 abstentions (Jean-Michel BLONDET et Pierre GLARMET)

- *approuve le portage par le SISARC de la maîtrise d'ouvrage unique des opérations combinées de restauration du lit de l'Isère (SISARC) et de déconstruction du pont Victor Emmanuel (Département) ; **
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente à intervenir et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 mai 2017

9. OPERATIONS COMBINEES DE RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE ET DECONSTRUCTION DU PONT VICTOR EMMANUEL – MANDATEMENT DU SISARC POUR LES AUTORISATIONS AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de l'axe 8 du PAPI 2, le SISARC a programmé des travaux d'arasement de l'atterrissement (référéncé AV15) situé au droit du pont Victor Emmanuel sur la Commune de Cruet.

Le Département de la Savoie est le propriétaire du Pont Victor Emmanuel dit également « pont des Anglais ». Cet ouvrage construit en 1855 est aujourd'hui dans un état de vétusté avancé et menace de s'effondrer.

Compte tenu des conséquences dommageables qui en résulteraient du point de vue des risques des inondations, le Département souhaite engager au plus vite la déconstruction de cet ouvrage.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

L'analyse réalisée par les deux parties met en évidence d'importantes interférences techniques et des liens fonctionnels entre les deux opérations et il y a lieu d'engager des démarches en vue de l'obtention des autorisations de travaux au titre du Code de l'Environnement.

Les travaux d'arasement de l'atterrissement Av15 sont d'ores et déjà autorisés par un arrêté préfectoral du 10 novembre 2016.

Toutefois, le mode opératoire initial est appelé à évoluer pour tenir compte de la réalisation combinée de la déconstruction du pont Victor Emmanuel. De ce fait un arrêté complémentaire doit être sollicité de manière conjointe par le S.I.S.A.R.C et le Département.

Afin de rationaliser les démarches administratives, il est souhaitable de recourir à la procédure dite de mandataire en application de l'article R.214-43 du Code de l'Environnement.

Le Président du Département va effectivement demander au S.I.S.A.R.C d'assurer ce rôle de mandataire qui comprend la formalisation du dossier commun de demande d'autorisation complémentaire, son dépôt auprès du service instructeur de l'Etat, le suivi pendant toute la procédure d'instruction jusqu'à l'obtention de l'autorisation complémentaire pour chacun des deux demandeurs.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 2 abstentions (Jean-Michel BLONDET et Pierre GLARMET):

- *accepte la mission de mandataire sollicitée par le Département pour l'instruction conjointe des deux projets ;*
- *donne pouvoir à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour le dépôt officiel auprès des services de l'Etat du dossier de demande d'autorisation complémentaire à l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 et pour en suivre l'instruction.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 mai 2017

Philippe Garzon a quitté la séance.

10. AMENAGEMENT DU TORRENT DE LA COMBAZ - AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT – DUP

Rapporteur : M. le Président

Par délibération n° 10 du 13 juin 2016, le Conseil Syndical délibérait à l'unanimité de ses membres pour :

- approuver le dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, le dossier de demande d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire relatifs à l'aménagement du torrent de la Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, Sainte Hélène sur Isère, Frontenex et Tournon
- accepter la mission de mandataire sollicité par la Co.RAL pour l'instruction conjointe des deux projets (Aménagement du torrent et création de l'aire de grand passage)
- donner pouvoir à M. le Président pour le dépôt officiel du dossier d'enquête publique.

M. le Président donne connaissance à l'assemblée de l'avis des domaines en janvier 2017 portant sur la valeur foncière du périmètre : Zone N : 0,5€/m² ; Zone A : 1€ /m² ; Zone AU : 20 € /m² ; Zone UE : 10 € /m² ; Zone UB UA : 30€ / m² soit un estimatif du foncier de l'ordre de 40 000 €.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Au vu de cet avis des domaines :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- *confirme sa délibération du 13 juin 2016 ;*
- *approuve le dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, le dossier de demande d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire relatifs à l'aménagement du torrent de la Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, Sainte Hélène sur Isère, Frontenex et Tournon ;*
- *demande le regroupement des enquêtes publiques au titre Code de l'Environnement et de la DUP en une enquête unique ;*
- *demande que l'enquête parcellaire soit menée de façon conjointe ;*
- *donne pouvoir à M. le Président ou à défaut son représentant pour le dépôt officiel du dossier d'enquête publique et le suivi de son instruction.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 17 mai 2017

11. POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

M. Le Président invite l'équipe technique à faire le point sur les autres dossiers en cours.

- 1- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement du torrent de La Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, de Sainte Hélène-sur-Isère et de Tournon
 - 3 offres ont été reçues
 - Entreprise retenue : Hydrétudes (Francin) pour un montant de 64 145 € HT
 - Le démarrage de la mission est prévu sans délai.
- 2- Marché de maîtrise d'œuvre pour le traitement des ouvrages traversant de Tournon et Frontenex
 - Entreprise retenue : Géolithe (38 – Crolles) pour un montant de 20 250 € HT
 - Le démarrage de la mission est prévu sans délai, l'objectif étant de réaliser les travaux au plus vite.
- 3- Marché d'étude préliminaire relative à l'érosion de la berge rive gauche de l'Isère sur la Commune de Grignon
 - 3 bureaux d'études consultés
 - Entreprise retenue Hydrétudes (Francin) pour un montant de 11 586,63 € HT
 - L'étude a d'ores et déjà démarrée

4- Axe 8- Restauration du lit de l'Isère- Phase 1

L'opération est actuellement au stade de la réception des travaux et du décompte final.

La photographie des atterrissements traités est présentée.

Dans un secteur non loin de Montmélian, un atterrissement n'a pu être totalement traité, l'entreprise ne pouvant y parvenir avec les engins adéquats.

Il demeure quelques arbres. Il conviendra ces prochains mois de voir la meilleure façon de traiter ce secteur. La solution la plus appropriée consistera sans doute à envoyer une équipe de bûcherons afin d'abattre les grands arbres qui pourraient provoquer des embâcles sur le pont Morens situé en aval immédiat.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- 5- Etude retour d'expérience chantier digue 2015/2016 - en cours de finalisation
Carlo Appratti demande si cette étude permettra d'éviter les avenants sur ce type de travaux.
Il lui est répondu qu'il s'agit effectivement d'améliorer autant que faire se peut la définition des besoins, les CCAP et CCTP pour améliorer la consultation et aider au choix des entreprises puis faciliter le déroulement et suivi des prochains chantiers de traitement des digues.
Toutefois, il demeure qu'il s'agit de travaux en rivière, travaux qui présentent toujours une part irréductible d'imprévus.
- 6- Renforcement de la digue de l'Arc :
- Le choix du maître d'œuvre est prévu pour la fin juin pour un déroulé des travaux courant 2018
- 7- Achèvement des travaux de réparation des digues secteur de Gilly-sur-Isère :
- Il s'agit de rechercher un maître d'œuvre pour la fin juin.
- 8- Avenant au PAPI : la finalisation de cet avenant est en cours de rédaction.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

le mercredi 28 juin 2017 à 18h30 à la Mairie des Marches.

Cette réunion sera précédée (à 17 h) d'une Commission d'Appel d'Offres pour analyser les offres de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réparation de la digue de Gilly-sur-Isère et d'épaississement de la digue de l'Arc.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira également le 14 juin afin d'analyser les offres des entreprises pour les travaux de la seconde phase de restauration du lit de l'Isère.

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 mai 2017

Questions diverses et orales

A l'issue du Conseil Syndical, le Maire de Montailleu interroge quant à la nécessité de traiter les atterrissements du lit de l'Isère. Autrefois, des prélèvements étaient faits dans le lit de l'Isère par des professionnels qui récupéraient les matériaux... pourquoi aujourd'hui de tels curages ne sont-ils pas réalisés régulièrement, ce qui éviterait peut être ces travaux très coûteux de traitement des atterrissements.

M. le Président et l'équipe technique expliquent qu'actuellement la plus grande partie des matériaux qu'il convient d'évacuer pour traiter les atterrissements n'est pas valorisable : il s'agit de dépôts de limons. Pour les matériaux valorisables mêlés à ces limons, le SISARC a effectivement obtenu l'autorisation de les extraire et de les valoriser.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Aujourd'hui l'extraction de graviers dans le lit de l'Isère est extrêmement réglementée : par le passé lorsqu'elle s'effectuait, cette extraction conduite dans le seul but d'extraire des matériaux valorisables a eu des conséquences dommageables quant à la sécurité des ouvrages (digues, ponts...). C'est donc un équilibre subtil à trouver.

Les problèmes actuels résident pour une bonne partie dans le fait que les hautes eaux annuelles liées à la fonte des neiges ont été fortement amoindries par les aménagements hydroélectriques. Or ces hautes eaux favorisaient l'auto nettoyage du lit et l'évacuation des sédiments fins. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'EDF est un partenaire financier de l'opération de restauration du lit. De plus, l'objectif étant que les travaux conduits présentement puissent être pérennisés, une expérimentation est prévue en 2018 avec un lâcher d'eaux claires sur plusieurs jours pour éliminer les dépôts et permettre ainsi un auto-nettoyage de l'Isère.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h30.

A Albertville, le 18 mai 2017
Philippe VALLET
Président du SISARC



Affiché du 18 mai au 18 juin 2017 au siège du SISARC et transmis pour affichage dans les communes membres le 22 mai 2017

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr